



Compteur edf et eau installée chez le propriétaire

Par **vaycia**, le **20/11/2011** à **11:23**

Bonjour,

nous sommes 4 locataires !notre propriétaire nous demande de lui verser les avances de consommation edf et eau sur son compte en même temps que le loyer car il a fait installer des sous-compteurs chez lui !!!c'est lui qui calcule nos dépenses d'électricité ?,et eau sans notre contrôle !!, de plus il nous demande plus de 6 euros pour la location du compteur ?, nous n'avons pas accès à nos consommations !!

il vit à Nouméa sa fille est logée chez lui !! il a des panneaux solaires !!

ou commence et finit ses droits !! de plus pour l'état des lieux c'est la sœur de sa compagne qui me l'a fait je n'ai pas eu de papier ni les consommations des compteurs tout ce fait comme side plus il s'est permis pendant les vacances de venir chez moi me faire des remontrances sur quelques bouteilles vides dans un passage commun et ma façon d'être avec mon chien ?????promenade ect....que dois-je faire pour connaître la légalité vis à vis des compteurs ?, il m'a obligé à prendre une place de parking à 20 euros dans la propriété ainsi je le droit de le supprimer ??merci cordialement

Par **cocotte1003**, le **20/11/2011** à **14:04**

Bonjour, vous avez un bail meublé ou non ? on vous "oblige" comment ça à avoir une place de parking ? elle est sur votre bail ? cordialement

Par **mimi493**, le **20/11/2011** à **22:54**

Soit le bail est meublé avec forfait de charges et le bailleur ne peut donc pas demander de payer selon la consommation

Soit ce n'est pas le cas et elle ne peut revendre de l'électricité.